Grande-Bretagne : BSkyB devra ce?der une partie de sa participation dans ITV

Description

Apre?s s'e?tre empare? de 17,9 % du capital d'ITV, le 17 novembre 2006, pour quelque 940 millions de livres (1,3 milliard d'euros), BSkyB, le groupe de te?le?vision britannique de?tenu a? hauteur de 39 % par News Corp., devra probablement se se?parer d'une partie de sa participation dans ITV. Empe?chant tout rapprochement avec NTL, devenu Virgin Media (voir le n° 2-3 de *La revue europe?enne des me?dias*, printemps-e?te? 2007), cette prise de participation a suscite? l'agacement de Richard Branson, patron de Virgin Media, qui avait dans un premier temps saisi l'OFCOM et l'Office of Fair Trading (OFT).

Saisie en deuxie?me instance apre?s la remise de conclusions critiques par l'Office of Fair Trading le 29 avril 2007, la Competition Commission, l'instance antitrust britannique, a rendu un verdict similaire. Le 2 octobre 2007, elle conside?rait que la prise de participation de BSkyB dans ITV « *peut vraisemblablement re?duire la concurrence en donnant a? BSkyB la capacite? d'influer sur la strate?gie d'ITV, en particulier en matie?re d'investissement sur le contenu ou les nouvelles technologies* ». A cet e?gard, la participation de BSkyB dans ITV ne porte pas atteinte a? la concurrence sur le marche? publicitaire britannique ou au pluralisme de l'information, comme cela avait e?te? de?nonce? dans un premier temps, ITV contro?lant a? elle seule plus de 40 % du marche? publicitaire te?le?vise? britannique, mais bien pluto?t a? la concurrence entre me?dias te?le?vise?s.

Les conclusions de la Competition Commission ont par la suite conduit BSkyB a? proposer de placer dans un trust une partie de ses droits de vote dans ITV afin de limiter l'influence potentielle du groupe de te?le?vision payante sur le nume?ro un de la te?le?vision gratuite prive?e en Grande-Bretagne. Cette concession n'aura pas suffi, la Competition Commission ayant finalement propose? d'autres mesures pour reme?dier aux atteintes a? la concurrence constate?e en octobre. Le 20 de?cembre 2007, elle demandait un de?sengagement partiel de BSkyB dans ITV, la participation de la premie?re dans la seconde devant passer de 17,9 % a? moins de 7,5 % du capital. Cette « *re?duction significative* » de la participation e?quivaudrait, en termes de concurrence, a? ce que pourrait repre?senter une vente totale de la participation « *car elle fait disparai?tre toute perspective re?aliste que BSkyB puisse influencer de manie?re importante la strate?gie d'ITV* ». Par ailleurs, la Competition Commission a e?galement recommande? que BSkyB ne cherche pas a? e?tre repre?sente? au sein du conseil d'administration d'ITV, afin d'e?carter, la? aussi, toute possibilite? d'influence. Reste au ministe?re de l'Entreprise et des Affaires a? statuer sur ces recommandations, alors me?me que l'action d'ITV, de?sormais fragilise?e dans son actionnariat, a perdu pre?s de 40 % de sa valeur depuis novembre 2006.

Sources :

- « BSkyB aura du mal a? garder sa participation dans ITV », Isabelle Chaperon, *Les Echos*, 3 octobre

2007.
- « ITV : coup d'arre?t aux ambitions de BSkyB », Andrea Marawski, *La Tribune*, 3 octobre 2007.
- « BSkyB probablement oblige? d'abaisser sa part dans ITV a? moins de 7,5 % », AFP, 20 de?cembre 2007.
- « BSkyB devra se de?sengager d'ITV », *Les Echos*, 21 de?cembre 2007.

Categorie

1. Economie
2. Un trimestre en Europe

date créée
21 décembre 2007
Auteur
alexandrejoux